



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2013

Publication : 30/09/2013

EXTRAIT DU REGISTRE**VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2013****DOSSIER N° 4 :****FINANCEMENT DES ECOLES
PRIVEES DU 1^{ER} DEGRE SOUS
CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC
L'ETAT**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 24 Septembre 2013

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35****Membres présents : 30****Absents : 3****Excusés : 2**

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. VALLEIX, MME THIBAUDEAU, M. FARGEON, MME TRAORE, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : M. BLADOU (à M. VALLEIX), M. PASCAL (à MME DE PONCHEVILLE)

Absents : M. ASSERAY, MME DESON, M. BARRIER

Secrétaire : M. LAMARQUE

**DOSSIER N° 4 : FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES DU 1^{ER} DEGRE
SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT**

RAPPORTEUR : Dominique VINCENT

En application de la circulaire n° 2005-206 du 2 décembre 2005 portant modification de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales en matière de financement par les communes des écoles privées du 1^{er} degré sous contrat d'association, le conseil municipal a délibéré l'année dernière sur le montant des participations au financement des deux établissements de la commune.

Cette participation est déterminée à partir du coût moyen par élève, calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune. Ce coût est réactualisé chaque année à partir des données du compte administratif N-1.

Les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

Pour notre commune, par référence au Compte Administratif 2012, le coût de scolarisation par enfant dans le secteur public s'élève à 1 409,51 €. Le montant global estimé de notre contribution s'élève à :

$$1\,409,51 \text{ €} \times 257^{(*)} = 362\,244,07 \text{ €}$$

(*) 257 : Nombre d'enfants Bouscatais scolarisés dans les établissements privés sous contrat d'association du Bouscat - année 2013/2014)

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la circulaire n° 2005-206 du 2 décembre 2005 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
32 voix POUR

Article 1 : Approuve le nouveau montant de cette subvention, soit :

- Jeanne d'Arc :	1 409,51 € X 107 enfants =	150 817,57 €
- Sainte Anne :	1 409,51 € X 150 enfants =	211 426,50 €
<hr/>		
	TOTAL	362 244,07 €

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013 au chapitre 65.

Fait et délibéré le 24 Septembre 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET

**Calcul du coût de référence d'un enfant du public
(chiffres extraits du Compte Administratif 2012)**

	Nombre d'enfants 2013/2014
Nombre d'enfants du public 2013/2014 Elémentaires : 1 022 Maternelles : 634	1 656
<p><u>Pour information :</u> Nombre d'enfants des écoles privées du Bouscat pour l'année scolaire 2013/2014 - Sainte Anne : 385 dont 150 Bouscatais, - Jeanne d'arc : 192 dont 107 Bouscatais, soit un total de 577 dont 257 demeurant au Bouscat</p>	

Calcul du coût de référence	Euros
Total de la fonction 2 au Compte Administratif 2012	3 814 636,34 €
<i>à déduire</i> : subvention versée en 2012 aux deux écoles privées (sur une année civile)	313 287,46 € €
Total de la fonction 2 (hors subventions à la Caisse des Écoles et aux deux écoles privées du Bouscat)	3 501 348,88€
<i>à déduire</i> : restauration municipale et transports scolaires	1 167 192,01 €
coût de référence «Enfants des écoles publiques»	2 334 156,87 €
Soit coût de référence/élève (coût de référence divisé par élève des écoles publiques)	1 409,51 €
Pour information, estimation du total de la subvention qui sera versée aux deux écoles privées du Bouscat	362 244,07 €

